

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA15 210172 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire un bâtiment commercial de 2 étages abritant un restaurant – coin de terrain du centre commercial Le Village (lot à créer à partir du lot 2 871 597).

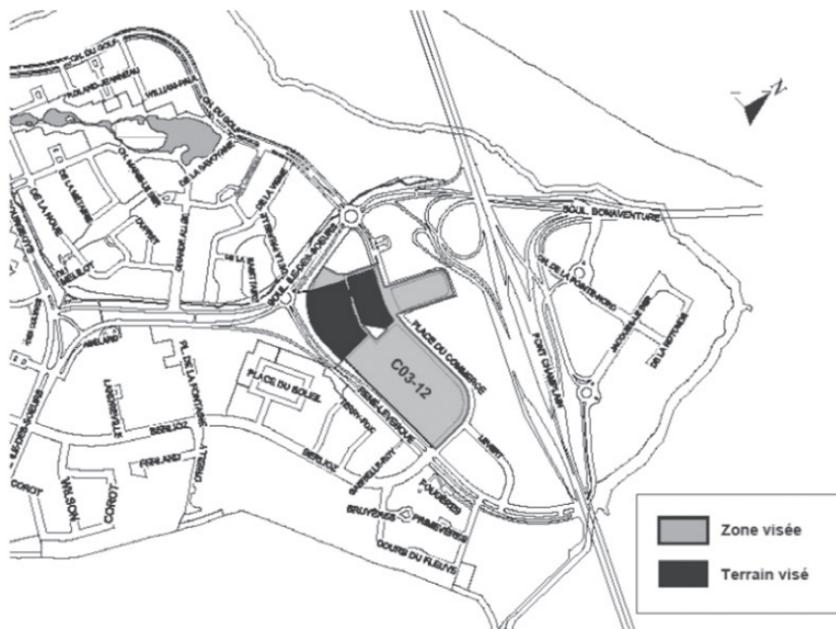
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL DE 2 ÉTAGES ABRITANT UN COMMERCE DE RESTAURATION.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 15 juin 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 30 juin 2015 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge à certaines exigences concernant l'aire de stationnement, la plantation d'arbres sur le terrain, l'implantation de la marquise, les revêtements extérieurs, les normes pour l'escalier extérieur et à l'emplacement retenu pour les équipements mécaniques liés à la climatisation. Il déroge également aux dispositions concernant les règles d'harmonie architecturale, comprises à la sous-section 1 de la section 7 du chapitre 5 du Règlement de zonage (1700).

Finalement, le projet ne sera pas soumis à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage 1700 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette procédure ayant été ajoutée à même le présent projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
 ce 17 juin 2015

Caroline Fiset, OMA
 Directrice du bureau d'arrondissement et
 Secrétaire d'arrondissement